

TÉMOIGNAGES

LUNDI 11 mars 1957.

11 heures du matin.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, la séance est ouverte, nous sommes en nombre. Avez-vous tous un exemplaire du bill? Ceux qui n'en auraient pas peuvent disposer des quelques exemplaires placés sur la table avant. Si certains membres en désirent, nous mettons également à leur disposition quelques exemplaires de la loi.

Nous avons parmi nous ce matin MM. G.-J. Matte et W. R. Bird, tous deux de l'Assistance à l'agriculture des Prairies et respectivement attachés au bureau d'Ottawa et au bureau de Regina.

Je demanderais à MM. Matte et Bird de bien vouloir s'approcher de la table avant.

Il y a également dans la salle un représentant du Conseil interprovincial des Unions agricoles, M. Patterson, ainsi que MM. Young et Stanley Perka, tous deux d'Alberta. M. E. C. Hope, de la Fédération canadienne de l'Agriculture est aussi parmi nous.

Avant que nous ne commencions nos travaux, je vais demander au ministre de l'Agriculture de nous dire quelques mots.

Le très hon. M. GARDINER: Je veux tout simplement faire la remarque suivante: en répondant plutôt hâtivement l'autre soir au député de Selkirk qui me demandait si les Indiens payaient l'impôt je crois lui avoir affirmé "oui". En fait ils ne le paient pas. Voilà, je voulais tout simplement rectifier ma réponse avant que le Comité délibère. D'après le Règlement, les Indiens ne sont pas censés payer d'impôt.

Le PRÉSIDENT: Je prierais M. Matte de prendre la parole.

M. G. J. MATTE (*codirecteur de l'Assistance à l'agriculture des Prairies, ministère de l'Agriculture*): Monsieur le président, je ne sais pas au juste quel exposé vous souhaiteriez que je fasse. Cependant voici en quoi consiste mon travail à Ottawa. J'y suis chargé de l'application de la Loi.

Pour sa part, le directeur, M. Bird, est responsable de l'exécution de la loi à Regina.

Ici à Ottawa, nous nous occupons principalement d'administration générale c'est-à-dire d'administration financière aux fins de la Loi, notamment l'obtention des fonds nécessaires à sa mise en œuvre et le versement des paiements prescrits.

En plus du bureau de Regina qui emploie à l'année longue un personnel permanent de 57 hommes et femmes, nous retenons en automne les services de nombreux inspecteurs pour des périodes allant de quelques jours à quelques semaines. Ces personnes procèdent aux inspections à mesure que les municipalités en formulent les demandes d'aide. Elles ne sont pas, strictement parlant, des employés de l'État. Elles sont engagées sur place. Dans la plupart des cas, il s'agit de fonctionnaires municipaux ou d'hommes qui ont de l'expérience en matière d'administration municipale, ou encore de personnes qui connaissent très bien la région. Ces inspecteurs sont payés à la journée et leurs services ne sont retenus que le temps nécessaire. Si le programme est chargé, ils travaillent plus longtemps, tandis que dans le cas contraire ils restent à notre emploi quelques jours seulement. Telle est notre organisation.